

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LELMANT**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 27 janvier 2026.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet
Siège #2 - Claudine Lévesque
Siège #3 - Stéphanie Bard
Siège #4 - Marc-André Lavoie
Siège #5 - Laura Lévesque
Siège #6 - Catherine Michaud

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1- Constat de la validité de l'avis de convocation

Un avis public de cette séance a été donné le 21 janvier 2026 et un avis de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 21 janvier 2026, à 15 h 40.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

992-01-26

2 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

- 1 - Ouverture de la séance**
- 2 - Adoption de l'ordre du jour**
- 3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 48-26 décrétant une dépense de 2 272 208 \$ et un emprunt de 2 272 208 \$ pour la réfection des avenues de la Rivière et des Érables**
- 4 - Période de questions**
- 5 - Clôture et levée de la séance**

993-01-26

3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 48-26 décrétant une dépense de 2 272 208 \$ et un emprunt de 2 272 208 \$ pour la réfection des avenues de la Rivière et des Érables

Un avis de motion est donné par Laura Lévesque à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 48-26 décrétant une dépense de 2 272 208 \$ et un emprunt de 2 272 208 \$ pour la réfection des avenues de la Rivière et des Érables.

Dépôt et présentation du projet de règlement par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 48-26 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

4 - Période de questions

Aucune question de la part de l'assistance qui a nécessité une prise de décision.

994-01-26

5 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée.

La séance extraordinaire est levée à 19 h 37.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière